

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 468^e séance tenue le 12 septembre 2005
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; la provost et vice-rectrice – Affaires académiques : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-provost et vice-recteur – Planification : M. Pierre Simonet; le vice-recteur – Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; la vice-rectrice – Vie étudiante : Mme Martha Crago; le vice-recteur – International et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; le vice-recteur – Recherche : M. Jacques Turgeon; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, MM. Jean-Marc Boudrias, Réjean Poirier, Mme Irène Cinq-Mars, M. Jean Duhaime, Mme Céline Goulet, MM. Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Huy Ong et Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : Mmes Louise Allaire, Louise Béliveau, MM. Paolo Bellomia, Michel Bigras-Poulin, Jean-Pierre Bonin, Mmes Anne Charbonneau, Christine Colin, M. Albert Devito, Mme Fabie Duhamel, MM. Louis Dumont, André Ferron, Dominique Garrel, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, Luc Granger, Jacques Gresset, Mme Diane Labrèche, MM. Serge Larochelle, Gilles Lavigne, Mme Joëlle Margot, MM. Denis Monière, Serge Montplaisir, Mme Fahima Nekka, M. Sang Nguyen, Mme Lucie Parent, M. René Parenteau, Mme Louise Poirier, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Richard Silbert, Jean-Pierre Thouez, Jean-Guy Vaillancourt, Jesús Vázquez-Abad et Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : Mmes Thérèse Botez-Marquard, Françoise Filion, MM. Najib Lairini, Maxime B. Rhéaume, Laval Rioux et Mme Dominique Serrano; les représentants des étudiants : M. Christian Bélair, Mmes Yvonne Ellis, Caroline Fortin, MM. Mathieu Moreau, Denis Sylvain et Olivier Sylvestre; les représentantes du personnel : Mmes Sylvie Goyer et Louise St-Jacques; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; les représentants des cadres et professionnels : MM. Richard Alix, Daniel Boucher et Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mme Francine Bourget, MM. Bernard Motulsky, André Racette et Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : Le doyen : M. Jean Rouleau; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Paul Arminjon, Michel Beaudin, Jean-Guy Bergeron, Jean-Guy Besner, Mmes Marie-Pierre Bousquet, Marie-Thérèse Chicha, Sophie Cuvelliez, MM. Daniel Dumouchel, Mohamed Hrimch, Anatole Joffe, Mme Mariane Kempeneers, MM. Raymond Lalande, Philippe Langlais, Paul Lewis, Benoît Moore, Jean-Guy Nadeau et Denis Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : Mmes Chantal Gamache, Monique Landry, M. Pierre Pelletier et Mme Sabine Sèvre-Rousseau; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Yvon Bouchard et Jean Koclas; le représentant des étudiants : M. Alexandre Beaupré-Lavallée; le représentant du personnel : M. Stéphane Lavigne; les observateurs : MM. Alexandre Chabot, Jean-Marc Charron, Robert Couvrette, Jacques Gravel, Réal Lallier et Mme Nicole Maestracci.

PRÉSIDENT

M. Luc Vinet

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur fait part du décès, survenu le 12 juin dernier, de M. André Roch Lecours, professeur émérite de la Faculté de médecine. L'Assemblée respecte alors une minute de silence à la mémoire de cette personne.

Le recteur informe l'Assemblée de la démission de Mme Lise Daoust-Bernatchez, chargée de cours à la Faculté de musique et de celle de Mme Danielle Pinard, professeure à la Faculté de droit comme membre de l'Assemblée universitaire et présidente du Comité de nomination. Enfin, le recteur signale que le mandat de M. Jean Trépanier comme président des délibérations a été renouvelé et que Mme Chantal Gamache a été nommée suppléante au président des délibérations.

Par ailleurs, le recteur indique que M. Claude Lamarche a été nommé porte-parole du Comité de l'ordre du jour et que M. Christian Bélair a été désigné comme suppléant au porte-parole.

Le recteur profite de cette première réunion de l'année universitaire pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres et à ceux qui ont vu leur mandat être renouvelé. Comme membres d'office, il s'agit de Mme Maryse Rinfret-Raynor, Provost et vice-rectrice Affaires académiques, de M. Pierre Simonet, Vice-provost et vice-recteur Planification, de M. Jacques Turgeon, Vice-recteur Recherche, de Mme Martha Crago, Vice-rectrice Vie étudiante, de M. Jacques Frémont, Vice-recteur International, responsable des études supérieures, de M. Guy Berthiaume, Vice-recteur Développement et relations avec les diplômés, de M. Jean Duhaim, Doyen de la Faculté de théologie, de M. Jean Sirois, Doyen de la Faculté de médecine vétérinaire. À titre de membres élus par le corps professoral, il s'agit de M. Louis Dumont, Mme Lucie Parent, MM. Dominique Garrel et de Serge Montplaisir, de la Faculté de médecine, de Mme Marie-Pierre Bousquet et de M. Denis Monière de la Faculté des arts et des sciences, de M. Richard Silbert de la Faculté de médecine dentaire, de M. Jean-Pierre Bonin de la Faculté des sciences infirmières, de M. Alan K. Goff (renouvelé) de la Faculté de médecine vétérinaire, de M. Jean Koclas de l'École Polytechnique. À titre de membre du personnel enseignant, il s'agit de Mme Françoise Filion de la Faculté des sciences infirmières. À titre de membres représentant les étudiants, il s'agit de Mme Yvonne Ellis et de M. Denis Sylvain (AGEEFEP) et de MM Pierre-Alain Benoît, Alexandre Beaupré Lavallée, Mathieu Fontaine, Nicolas Lahaie et Mathieu Moreau. Les personnes nouvellement nommées observateurs sont M. Alexandre Chabot, Vice-recteur adjoint et Chef de cabinet, M. Jean-Marc Charron, Vice-recteur adjoint - Ressources humaines et Mme Hélène David, Vice-rectrice adjointe aux études. Enfin, la nouvelle secrétaire générale est Mme Francine Verrier.

AU-468-1 ORDRE DU JOUR

AU-468-1

Pour le bénéfice des membres, le président des délibérations rappelle les principales procédures qui régissent les délibérations de l'Assemblée.

Le *Guide de procédure des assemblées délibérantes de l'Université*: est habituellement utilisé dans les différentes instances à l'Université de Montréal, à moins que des règles particulières ne s'appliquent (e.g. Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, art. 1). Ces règles ont priorité sur le Guide (sauf les statuts) et le texte est disponible sur le site Internet de l'Université.

L'ordre du jour est adopté par le Comité de l'ordre du jour. Il peut être modifié en séance. La proposition de modification requiert une majorité des 2/3, sauf si la proposition d'amendement a été envoyée par écrit et reçue au moins 6 jours avant l'Assemblée par le secrétaire général, et communiquée dès que possible aux membres de l'Assemblée, auquel cas la majorité simple suffit (R. 41; règles particulières de l'al. 3 a et de l'art. 12 du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire). L'objectif des *Périodes d'information* et de *questions* est de transmettre et obtenir des informations et non d'entreprendre des débats ou de recevoir des propositions (R. 47-48; art. 6, 7 et 13 du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire). La *durée des délibérations* relative à certains points de l'ordre du jour est fixée par le Règlement de régie interne: les

5 premiers points ne doivent pas dépasser 40 minutes et le 6^e (Période de questions) 30 minutes (Règlement de régie interne, art. 13). Étant donné que cette durée est fixée dans les règles de procédure de l'Assemblée, on ne peut dépasser cette durée que par une proposition de suspension des règles, qui requiert le consentement unanime des votants (R. 77).

Le président des délibérations signale que les propositions sont au cœur de l'assemblée délibérante. Les propositions sont nécessaires pour que l'Assemblée puisse délibérer: on ne discute pas «dans le vide» (R. 49). Une première exception à la nécessité d'une proposition: *le comité plénier*; vise à permettre à l'assemblée de débattre d'une question de manière plus libre, avant que les membres ne se sentent prêts à formuler des propositions, avec l'objectif d'en venir précisément à formuler des propositions (R. 49 et 88). Une autre exception prévue au Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire est la période de *discussion générale d'un rapport* inscrite sous la rubrique «Affaires soumises pour étude». La présentation du rapport est suivie d'une discussion générale, qui permet aux membres d'exprimer leur réaction au rapport de manière plus libre, sans qu'il n'y ait encore de proposition sur le sujet (art. 31).

Pour chaque proposition, un orateur ne peut intervenir qu'une seule fois pour exprimer son *opinion* sur la proposition (mais peut intervenir plus d'une fois pour poser ou répondre à des questions); il peut être utile alors de préciser l'intention pour mieux s'assurer de conserver son droit d'intervenir sur le fond du débat mais il faut se garder de déguiser une intervention en question. (R. 36). Lors d'un comité plénier et de la période de *discussion générale*: un membre peut intervenir une seconde fois sur le fond de la question débattue, mais seulement après que les autres membres qui souhaitent intervenir pour une première fois aient eu l'occasion de le faire (R. 88; Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire, art. 31 et ajout relatif au comité plénier *in fine*, al. 5). Enfin, le président des délibérations signale que les rangées de couleur brun foncé sont réservées aux personnes qui sont membres de l'assemblée, alors que les rangées de couleur plus pâle (ocre) sont réservées aux personnes qui ne sont pas membres et ce, pour faciliter le décompte des voix lors des votes.

En l'absence du porte-parole du Comité de l'ordre du jour, le suppléant au porte-parole est invité à faire rapport.

M. Christian Bélair indique qu'au point 5 de l'ordre du jour, l'Assemblée universitaire est saisie, à titre de document d'information, du rapport annuel de l'ombudsman pour l'année 2003-2004. Sous la rubrique des Points privilégiés, l'Assemblée est également saisie de propositions du Comité de l'ordre du jour portant sur son programme de travail pour l'année 2005-2006 ainsi que de modifications à son calendrier de réunions pour la même période. Au point 8 de l'ordre du jour, l'Assemblée sera appelée à donner son agrément à la nomination d'un vice-recteur. (Les notes biographiques de la personne proposée ont été transmises aux membres jeudi dernier en fin d'après-midi). Au point 9, elle sera invitée à recommander au Conseil la nomination d'un étudiant à la Commission des études. Sous la rubrique des Affaires soumises pour étude, le recteur fera une présentation du projet d'orientations et de priorités pour l'Université laquelle sera suivie de discussions et d'échanges. Quant au rapport sur l'intégration pédagogique des chargés de cours et le projet de politique, il sera transmis à l'Assemblée lors de sa prochaine séance. Enfin, le Comité de l'ordre du jour informe l'Assemblée qu'à la fin du mois de septembre, il rencontrera les présidents des comités de l'Assemblée pour faire le point sur le moment où ils seront en mesure de faire rapport à l'Assemblée sur les divers mandats qui leur ont été confiés.

L'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des 465 et 466^e séances tenues respectivement les 25 avril et 24 mai 2005
3. Affaires découlant de ces procès-verbaux
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - Rapport annuel de l'ombudsman
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de l'ordre du jour :
 - 1) Programme de travail pour l'année 2005-2006
 - 2) Modifications au calendrier des réunions de l'AU pour l'année 2005-2006
8. Agrément de l'Assemblée universitaire à la nomination d'un vice-recteur
9. Recommandation au Conseil relative à la nomination d'un étudiant à la Commission des études

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Projet d'orientations et de priorités de l'Université
11. Rapport sur l'intégration pédagogique des chargés de cours et Projet de politique

Sur proposition de Mme Louise Béliveau dûment appuyée, l'Assemblée nomme scrutateurs, aux fins du vote prévu au point 8 de l'ordre du jour, Mmes Sylvie Beauvais, Danielle Savail, MM. Alain Lacombe et Jacques Larose du Secrétariat général.

AU-468-2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 465^e ET 466^e SÉANCES TENUES RESPECTIVEMENT LES 25 AVRIL ET 24 MAI 2005 AU-468-2

AU-468-2.1 Procès-verbal de la 465^e séance tenue le 25 avril 2005 AU-468-2.1

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel quel le procès-verbal de la 465^e séance tenue le 25 avril 2005.

AU-468-2.2 Procès-verbal de la 466^e séance tenue le 24 mai 2005 AU-468-2.2

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte tel quel le procès-verbal de la 466^e séance tenue le 24 mai 2005.

AU-468-3 AFFAIRES DÉCOULANT DE CES PROCÈS-VERBAUX AU-468-3

Se référant à la délibération AU-465-8, la secrétaire générale signale que lors de sa séance du 13 juin dernier, le Conseil, sur proposition de l'Assemblée, a nommé Mme Denise Angers à titre d'officier de la Faculté des arts et des sciences à la Commission des études ainsi que M. Christian Bélair et Mme Caroline Fortin comme membres étudiants pour des mandats de quatre ans, échéant le 31 mai 2009.

Se référant à la délibération AU-425-12, la secrétaire générale indique que lors de la même réunion, le Conseil a autorisé l'affiliation de l'Institut National de Santé Publique à l'Université dans le cadre prévu par la Loi conformément au document A-3/199^e/211.

AU-468-4 CORRESPONDANCE AU-468-4

La secrétaire générale signale que dans une lettre reçue cet été, le secrétaire général de la FAECUM rappelait au Comité de l'ordre du jour que le 4 avril 2004, l'Assemblée a créé un Comité ad hoc sur les partenariats Université-Bailleurs de fonds et lui demandait de faire rapport pour la présente séance. Or, M. Christian Bélair indique qu'il n'était pas possible de rencontrer ce calendrier puisque le Comité ad hoc ne s'était réuni que deux fois et n'était donc pas en mesure d'en arriver à des conclusions tangibles. De plus, le départ de MM. Louis Maheu et André Caillé avait amputé le Comité ad hoc de deux membres et d'un président, ce qui ne permettait pas de réunir le Comité. Considérant la tâche à accomplir, la secrétaire générale suggérait qu'un délai soit accordé au Comité pour remplir son mandat.

AU-468-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-468-5

AU-468-5.1 Rapport du recteur AU-468-5.1

AU-468-5.1.1 Formule de financement AU-468-5.1.1

M. Luc Vinet indique que les membres de la CREPUQ ont adopté à l'unanimité la proposition d'une nouvelle formule de financement qui corrige les biais de la formule antérieure. Il tient à souligner le travail remarquable de l'ex-vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, dans ce dossier. La nouvelle formule révèle que l'Université est l'institution la plus sous-financée et par conséquent celle qui recevra l'apport financier le plus important. Cette situation touche également les universités qui comptent une Faculté de médecine. Il faut bien sûr comprendre que le financement sera fonction des disponibilités financières du gouvernement.

AU-468-5.1.2 Gouvernement fédéral

AU-468-5.1.2

Le recteur signale que les membres du conseil d'administration de l'AUCC ont, cet été, rencontré le premier ministre M. Paul Martin au sujet des transferts fédéraux. Le financement global a été augmenté, mais cela ne corrigera pas la situation de sous-financement des universités québécoises en comparaison avec les universités canadiennes.

AU-468-5.1.3 Rencontres

AU-468-5.1.3

Le recteur souligne qu'il est à rencontrer les équipes éditoriales des différents journaux; dernièrement, il a ainsi eu une réunion avec l'équipe du Devoir.

AU-468-5.1.4 Gare de triage

AU-468-5.1.4

Le recteur précise que le développement du campus se fera à la cour de triage d'Outremont. Il importe d'être clair à ce sujet : ce n'est pas un technopole qui y sera situé, mais bien un campus universitaire dont le développement s'inscrit dans le cadre de l'évolution normale de l'Université.

AU-468-5.1.5 Mission et autres questions

AU-468-5.1.5

Le recteur indique que, dans les jours prochains, M. Jacques Frémont représentera le Québec en Chine. Cet été, l'Université a bénéficié d'un don important dont l'annonce officielle sera bientôt faite. Enfin, il se réjouit des prix décernés aux professeurs Tardif, Roper et Rouleau et invite la Provost et vice-rectrice Affaires académiques à faire rapport.

AU-468-5.2 Inscriptions

AU-468-5.2

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale que les nouvelles inscriptions ont augmenté de 1% et de 3,8 % pour les eqpt. On note un maintien du statu quo au 1^{er} cycle et une augmentation sensible aux études supérieures, soit de 5 % au 2^e cycle et de 13 % au 3^e cycle. Par ailleurs, on note une diminution de 1 % à la FEP. Elle remercie tous les intervenants dans ce dossier et se réjouit du succès atteint, particulièrement en ce qui concerne les études supérieures.

AU-468-5.3 Vie étudiante

AU-468-5.3

Mme Martha Crago observe que la rentrée s'est déroulée sous le signe de la collaboration entre l'institution et la FAECUM; le travail de cette dernière a été remarquable ainsi d'ailleurs que celui accompli par les Services aux étudiants. Quelques nouveautés cette année, soit le port d'un t-shirt marqué d'un point d'interrogation qui identifiait les personnes susceptibles de transmettre les informations demandées. La question de la consommation de l'alcool a également fait l'objet de réflexions. Une exposition (dont le vernissage aura lieu demain) de photos d'édifices prises par un étudiant de la Faculté de l'aménagement se tient à la Place Laurentienne. Enfin, des photos du barbecue tenu le 7 septembre dernier sont parues dans Forum.

AU-468-5.4 Rapport annuel de l'ombudsman 2003-2004

AU-468-5.4

Le président des délibérations signale que Mme Marie-José Rivest ne pouvait assister à la présente séance. Il s'informe si des membres ont des commentaires à faire sur ce document.

Se référant à la recommandation de la page 51, M. Thouez s'informe du temps requis pour ouvrir une enquête et demande quel tiers suit le dossier.

Le président des délibérations indique que la question sera référée à Mme Marie-José Rivest qui pourra y répondre lors de la prochaine séance.

AU-468-5.5 Félicitations et remerciements

AU-468-5.5

M. Jean McNeil signale que la présente séance marque l'arrivée de Mme Francine Verrier comme secrétaire générale et il la félicite de sa nomination. Par ailleurs, cette séance marque également la fin de mandat de M. Michel Lespérance qui a agi à titre de secrétaire général pendant vingt-deux ans. Il propose dûment appuyé que l'Assemblée lui adresse ses vœux de succès à l'occasion de sa retraite et le remercie très sincèrement pour son apport remarquable au fonctionnement de l'institution et plus particulièrement de ses instances.

L'Assemblée se rallie à cette proposition en applaudissant très chaleureusement.

AU-468-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-468-6

AU-468-6.1 Professeur de formation pratique

AU-468-6.1

M. Luc Granger souligne qu'à la suite de demandes de plusieurs unités, l'Assemblée sur proposition du Comité du statut du corps professoral a créé, en décembre 2002, le statut de professeur de formation pratique ou de professeur de formation professionnelle. Il demande où en est le dossier.

Mme Maryse Rinfret-Raynor observe que plusieurs possibilités ont été explorées relativement à cette question. On doit prendre acte du cul-de-sac de ce dossier bien que plusieurs unités souhaitent la mise en place de ce statut. En réponse à une question de M. Luc Granger, elle précise que ce statut doit recevoir l'aval du syndicat pour entrer en vigueur.

AU-468-6.2 Coupures de postes

AU-468-6.2

M. Olivier Sylvestre souligne que des coupures dans les postes d'auxiliaires d'enseignement ont été effectuées à la Faculté des arts et des sciences. Il s'informe de l'ampleur de ces compressions.

Le recteur indique que, lors du dernier budget, l'enveloppe budgétaire de l'Université a fait l'objet d'une compression de 3 % d'où les compressions effectuées dans certains secteurs. M. Joseph Hubert précise que les postes qui ont dû être comprimés

touchent les professeurs invités, les chargés de cours et les auxiliaires d'enseignement. Il convient de communiquer aux intéressés la nature des coupures effectuées dans chacun des départements.

M. Jean-Pierre Thouez souligne que depuis quelques années, on constate une réduction du nombre de professeurs et une augmentation de leur charge (davantage d'étudiants par cours). Il demande quelles sont les priorités de l'institution.

Le recteur souligne que la réalité fiscale est une question incontournable. Le fait de maintenir les droits de scolarité à leur niveau actuel et ce, dans un contexte d'augmentation des dépenses, place l'Université dans la situation que l'on connaît.

AU-468-6.3 Professeur de formation pratique

AU-468-6.3

Relativement au dossier portant sur le statut de formation pratique, M. Louis Dumont souligne qu'une lettre d'entente avait été signée à cet égard; les conditions d'engagement faisaient l'objet de discussions et subitement la direction a mis fin aux échanges.

Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que les discussions reprendront sous peu, le dossier étant prioritaire.

AU-468-6.4 Financement des universités

AU-468-6.4

M. Christian Bélair souligne que les 28 et 29 septembre prochains, la FAECUM tiendra un colloque portant sur le financement des universités. Il invite le recteur ainsi que les membres de l'Assemblée à participer à ce débat.

AU-468-6.5 Encarts dans Forum

AU-468-6.5

M. Louis Dumont se surprend de retrouver des encarts publicitaires dans le journal Forum d'autant qu'il y a quelques années, il avait été convenu de ne plus faire de publicité sur le campus. Or, à son avis, la qualité de l'institution se mesure notamment par le respect de l'environnement. À sa défense, la directrice lui a fait valoir que Forum était à la recherche de fonds. Enfin, il estime que le journal pourrait servir de terrain d'apprentissage pour les étudiants inscrits en journalisme en collaboration notamment avec Québecor.

M. Guy Berthiaume prend note de la suggestion, mais doute qu'une telle collaboration puisse rapidement se réaliser et souligne que Forum, comme les autres unités, a besoin de ressources supplémentaires.

AU-468-6.6 Bureau de la recherche

AU-468-6.6

M. Jean-Pierre Thouez demande pourquoi le Bureau de la recherche a été déménagé sur le boulevard Décarie.

M. Pierre Simonet souligne que l'Université étant en déficit d'espaces, elle est amenée à loger des unités à l'extérieur du campus immédiat; il observe qu'on retrouve

d'autres unités sur le boulevard Décarie. M. Jacques Turgeon ajoute que ce déménagement permet de retrouver sur un même site des unités telles que Univalor et Canvac.

AU-468-7 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR AU-468-7

AU-468-7.1 Programme de travail pour l'année 2005-2006 AU-468-7.1

La secrétaire générale indique que l'Assemblée est saisie de son programme de travail pour l'année 2005-2006 qui a été préparé par le Comité de l'ordre du jour.

En réponse à M. Louis Dumont qui demande à quel moment sera produit le rapport portant sur les incidences découlant des chaires de recherche dans les unités, le recteur indique que cette question des chaires est à être analysée par la direction. Le président des délibérations indique qu'à la fin du mois de septembre, le Comité de l'ordre du jour rencontre les présidents des comités pour faire le point sur les différents mandats qui leur ont été confiés. Le président du Comité du statut du corps professoral ajoute que le Comité devrait faire rapport à cet égard d'ici Noël.

En réponse à une question de M. Michel Bigras-Poulin, Mme Maryse Rinfret-Raynor indique que la direction est à reformer le groupe de travail chargé d'étudier la question de la représentation du corps professoral à l'Assemblée afin de remplacer les membres qui ont quitté, notamment MM. Michel Trahan et Michel Lespérance.

AU-468-7.2 Modifications au calendrier des réunions de l'Assemblée AU-468-7.2
universitaire pour l'année 2005-2006

M. Christian Bélair donne lecture de la proposition soumise.

Attendu que le recteur entend tenir une séance spéciale de l'Assemblée universitaire le lundi 17 octobre aux fins de l'étude du projet d'orientations et de priorités de l'Université (dont une présentation préliminaire pour discussions et échanges sera faite à la séance du 12 septembre); Attendu qu'au cours de la semaine du 5 décembre ont lieu, à Lyon, les Entretiens Jacques-Cartier auxquels des membres de l'Assemblée universitaire assisteront; Attendu que la réunion du 9 janvier a été fixée au lundi du retour du congé des fêtes et qu'il paraît préférable de la reporter d'une semaine; Attendu qu'il paraît opportun de reporter ces deux réunions au 12 décembre et au 16 janvier;

Le Comité de l'ordre du jour propose que le calendrier des réunions de l'Assemblée pour l'année 2005-2006 soit modifié de la façon suivante : 12 septembre, 3 et 17 octobre, 7 novembre, 12 décembre 2005 (séance intensive), 16 janvier, 6 février, 6 mars, 3 et 24 avril (séance intensive) et 5 juin.

M. Roger B. Richard souligne qu'il est opportun de disposer à l'avance du calendrier des réunions cela permettant de réserver les dates dans l'agenda. La séance du 17 octobre est une nouvelle séance et un certain nombre de membres ont sûrement pris des engagements pour cette date; il demande si la séance ne pourrait pas être reportée le 31 octobre ou le 7 novembre prochain.

M. Luc Vinet, tout en regrettant les inconvénients qui pourront découler de cette décision, indique que la consultation de l'ensemble des instances a conduit au choix de cette date.

M. Gilles Lavigne indique que l'an dernier, l'Assemblée a tenu plus d'une séance extraordinaire. Il suggère que le Comité de l'ordre du jour prévoit d'ores et déjà deux dates qui pourraient éventuellement servir à la tenue de ces réunions spéciales.

La secrétaire générale signale que la suggestion sera référée au Comité de l'ordre du jour.

Sur proposition du Comité de l'ordre du jour, l'Assemblée modifie son calendrier de réunions pour l'année 2005-2006 tel que précédemment indiqué.

AU-468-8 AGRÉMENT DE L'ASSEMBLÉE À LA NOMINATION AU-468-8
D'UN VICE-RECTEUR

Le recteur indique que c'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'il propose à l'agrément de l'Assemblée la nomination de M. Claude Léger comme vice-recteur-Administration et finances. De ce poste relèvent la gestion des finances de l'Université, les ressources humaines, les immeubles, les technologies de l'information, la sûreté sur le campus et les services auxiliaires. Un comité créé à cette fin a examiné un certain nombre de candidatures et a fait porter son choix sur M. Claude Léger qui a été invité à rencontrer tous les membres de la direction. M. Claude Léger qui est un gradué de l'École Polytechnique et qui détient une licence en droit de l'UQAM occupe le poste de directeur général de la ville de Longueuil. Précédemment, il a occupé le poste de directeur général de la Ville de Montréal-Est et de la Communauté urbaine de Montréal. M. Claude Léger, dont les réalisations sont fort importantes, possède une expérience dans chacun des secteurs de son portefeuille et a connu du succès à chacun de ces chapitres. Ses références ont confirmé l'impression favorable des membres de la direction. Son contrat actuel prévoit qu'il doit donner soixante jours de préavis, mais il se pourrait qu'il puisse écourter ce délai.

M. Roger B. Richard indique qu'à la page 11 du procès-verbal de la 466^e séance de l'Assemblée il est indiqué que le vice-provost a la charge du personnel enseignant et que le vice-recteur Administration et finances a la responsabilité des ressources humaines. Le recteur confirme alors que les professeurs relèvent du Bureau du personnel enseignant.

M. Louis Dumont estime qu'il est inusité de nommer vice-recteur une personne qui n'est pas professeur. Sans mettre en doute les compétences de la personne proposée, il se demande comment M. Claude Léger sera capable de défendre l'Université (en matière notamment de frais indirects à la recherche) auprès du gouvernement s'il ne possède pas le vécu des professeurs. L'Université n'est pas une entreprise. Il demande si dans le cadre du processus de recrutement il a été fait appel à l'expertise de l'École des HEC, par exemple.

Le recteur le confirme. Il observe qu'il n'était pas délibéré de ne pas choisir un professeur; il s'agissait plutôt d'identifier la meilleure personne pour occuper le poste et tel est le cas. Il faut se rappeler que M. Jacques Lucier n'était pas non plus professeur et qu'il a occupé de façon remarquable le poste de vice-recteur à l'administration. M. Claude Léger aura à vivre une période d'adaptation, mais il la capacité et le talent pour le faire.

L'Assemblée procède alors au scrutin et donne son agrément à la nomination de M. Claude Léger comme vice-recteur - Administration et finances.

AU-468-9 RECOMMANDATION AU CONSEIL RELATIVE
À LA NOMINATION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT
À LA COMMISSION DES ÉTUDES

AU-468-9

Sur proposition de Mme Chantal Gamache dûment appuyée, l'Assemblée universitaire recommande au Conseil la nomination de Mme Claudette T. Cloutier comme membre de la Commission des études pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2009.

AU-468-10 PROJET D'ORIENTATIONS ET DE PRIORITÉS
DE L'UNIVERSITÉ

AU-468-10

Le recteur indique que l'objectif de l'opération est de présenter d'ici un mois les premiers éléments d'une planification intégrée et pluriannuelle, pour dégager une vision qui reflète les aspirations de notre communauté, identifier un cadre de réflexion collégial dans lequel sera développée l'articulation stratégique et opérationnelle de cette vision et fixer les premières étapes d'activation et de suivi.

Le texte de l'allocution d'octobre servira de base d'échanges et de discussions pour arriver à la fin de l'année académique au plan UdeM 2010 approuvé par l'Assemblée universitaire et le Conseil de l'Université. La mobilisation des instances et la large participation de la communauté sont essentielles à l'exercice. Il sera aussi important de recueillir, d'ici la mi-octobre, le meilleur apport possible. Jusqu'ici les consultations suivantes ont été faites par une série de rencontres avec les facultés, les associations et syndicats et les services, une retraite de l'équipe rectorale ainsi qu'une retraite des doyens et des vice-recteurs. Le calendrier de consultations jusqu'au 17 octobre est le suivant : séances de l'Assemblée et du Conseil le 12 septembre, séance du Comité de la planification le 28 septembre, séance de l'Assemblée le 3 octobre, séance intensive du Conseil le 4 octobre et présentation du plan d'action dans le cadre de l'allocution du recteur devant la communauté universitaire le 17 octobre.

Se référant à la conjoncture, le recteur souligne que l'Université est à un moment charnière de son histoire. Les bassins traditionnels d'étudiants évoluent. Il y a nécessité de renouveler le corps professoral : qui n'est réalisé qu'à moitié dû à l'écho des années '60. Les autres personnels devront aussi être renouvelés et plusieurs leaders académiques voient leur mandat arriver à terme. Le contrat de performance est chose du passé. Un nouveau réinvestissement est nécessaire et attendu. L'Université est confrontée à la vétusté de son parc immobilier et à un manque critique d'espaces. La construction du CHUM doit commencer. La prochaine campagne de financement doit être planifiée dès maintenant. L'évolution des technologies a un grand impact sur l'enseignement et la recherche. Le contexte mondial présente de nouveaux enjeux complexes. Une nouvelle équipe de direction vient d'arriver.

L'énoncé de mission se résume ainsi. Offrir les meilleures conditions possibles pour la formation et la recherche, former nos étudiants afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de citoyens et qu'ils développent leur curiosité intellectuelle ainsi qu'un sens éthique et critique, développer un environnement favorisant l'excellence, le dépassement de soi et le respect de l'autre, engendrer, diffuser et mettre en oeuvre les nouvelles connaissances, contribuer au développement de notre société par une recherche de pointe, être un leader dans la Francophonie, intégrer, valoriser et accroître l'essor de Montréal.

L'Université de Montréal est une institution moderne et dynamique. Elle dispense des activités académiques à la pointe des connaissances et de l'avancement méthodologique en résonance avec la préoccupation actuelle (mondialisation, environnement, justice sociale), elle développe chez ses étudiants les attributs de citoyens engagés, elle s'est dotée d'infrastructures ainsi que d'instruments de gestion. L'Université est également conviviale car elle offre une vie de campus enrichissante, elle

met de l'avant une valorisation accrue de l'enseignement, elle prône l'enracinement dans une tradition, elle favorise des relations de travail valorisées, elle s'attache à fidéliser ses diplômés en créant un sentiment d'appartenance et de participation de ceux-ci à la vie universitaire.

L'Université de Montréal est réputée sur les plans national et international notamment pour la qualité de ses étudiants et de ses professeurs, pour la qualité de ses programmes et de son offre de formation, pour l'impact de la recherche, pour son imagination, pour son engagement social et pour la qualité de ses services.

Relativement à la mise en place de l'équipe rectorale, le recteur observe que la structure des portefeuilles et le choix des titulaires se sont appuyés sur un nombre d'objectifs et de valeurs soit, la collégialité, la concertation et la coordination, l'étudiant et l'enseignement au centre de nos préoccupations, la poursuite de l'excellence en recherche, l'attention spéciale aux relations de travail, la santé financière et administrative, le rapprochement accentué de nos diplômés, le positionnement international stratégique. L'expérience montre déjà la pertinence des choix et la qualité des personnes en poste.

Pour une participation collégiale enthousiaste, la direction prend l'engagement d'une assurance de suivi, d'établir des relations de travail harmonieuses et d'assurer la mise en place de ressources. Relativement aux relations de travail, le vice-recteur adjoint responsable a le mandat de porter une attention soutenue et empressée aux différents aspects de nos relations de travail dans un esprit d'ouverture partagé, de réfléchir aux actions en cours et pistes actuellement explorées, de développer un fonds des priorités en soutien au plan d'action, d'entreprendre un démarchage intensif en relation avec nos espaces, de voir à la préparation de différentes demandes de financement – en particulier FCI, de recevoir un don majeur qui a été finalisé et qui sera annoncé sous peu. En matière d'initiatives de gestion académique, il s'agit de la préparation d'une étude sur le déploiement des responsabilités et des ressources entre l'administration centrale et celles des unités de l'analyse des pratiques relatives aux chaires, de l'évaluation de la FES, de la gouvernance des centres de recherche et de la formation des comités pour la nomination des doyens. Les initiatives de gestion administrative sont l'engagement à orienter les services vers les usagers, la détermination à garder le cap sur l'activation de pratiques de développement durable, le suivi sur la gestion des risques et la revue de l'organisation de la fonction communication.

Les principaux éléments d'une planification intégrée sont les suivants. Les programmes. La valorisation de l'enseignement est prioritaire et une attention particulière doit être portée à la qualité de nos programmes. Il est nécessaire d'examiner maintenant le résultat de l'évolution et du développement très important de nos programmes d'études au cours des dernières années. Il est proposé en particulier de couvrir à la fois les aspects curriculaires et les dimensions d'enseignement. La provost assure la coordination de la démarche avec les facultés en lien avec la planification.

Cet examen pourrait être articulé autour d'un nombre ciblé de questions, comme par exemple : l'apport de la recherche aux programmes de 1^{er} cycle, la place de l'international, les développements interdisciplinaires. Un arrimage devra être fait avec les exigences et le calendrier des organismes d'agrément et des ordres professionnels

Les priorités de développement académique. L'identification des axes prioritaires est le propre d'un exercice de planification. Convier la communauté universitaire à réactualiser les axes existants en prenant en compte les éléments suivants: une meilleure intégration des cycles supérieurs avec les axes stratégiques de recherche, un arrimage des structures de recherche aux priorités actuelles. Convier la communauté à identifier des thèmes aux interfaces des développements facultaires. Déjà les facultés sont chargées d'identifier les mécanismes pour mettre à jour leurs axes prioritaires

En matière de vie étudiante, il s'agit de développer une stratégie qui vise à améliorer l'accueil des étudiants, favoriser l'intégration à l'Université, optimiser le financement des étudiants, optimiser le recrutement, améliorer les espaces pour les

étudiants, améliorer l'ensemble des services offerts aux étudiants. Relativement aux relations avec les diplômés, il s'agit encore de développer un plan en vue d'accroître le sentiment d'appartenance à l'UdeM, d'intensifier la collaboration avec l'Association des diplômés, d'intégrer les diplômés dans toutes les facettes de la vie universitaire. À l'international, il y a lieu de réviser la stratégie de l'Université afin de refléter les nouveaux défis d'un monde de plus en plus globalisé, augmenter la notoriété de l'Université à l'étranger, augmenter le nombre d'étudiants internationaux à tous les cycles d'études, augmenter le nombre de nos étudiants fréquentant une université étrangère, adopter une approche géopolitique: universités de prestige, francophonie, développement international

L'Université fait face à un déficit d'espaces pour ses activités de recherche et d'enseignement. Les effectifs étudiants depuis 1998 ont augmenté d'environ 32%, les revenus de recherche depuis 1998 ont augmenté de 121% et la croissance des espaces sur le campus de l'Université de Montréal depuis 1998 jusqu'en 2006 a connu une hausse de 17%. Le déficit d'espaces projeté d'ici 2010 est de 110 000 mètres carrés selon le ministère et de 200 000 mètres carrés selon la moyenne du G10. Convier la communauté universitaire à réfléchir aux occasions générées par le développement d'un nouveau campus et le redéploiement des activités sur le campus actuel en utilisant le travail technique avec la Ville de Montréal, en menant une étude avec les doyens, en formant un groupe de réflexion et en ayant recours à un projet académique avec la Faculté de l'aménagement. En lien avec le Comité de planification, offrir un cadre pour poursuivre la planification avec des mécanismes de consultation afin de repenser l'ensemble de l'organisation physique de l'Université dans une perspective de déploiement sur deux campus. Les étapes de ce processus sont les suivantes : Septembre : consultations préliminaires des instances sur le plan d'action. Octobre : présentation d'un texte préliminaire à la communauté universitaire. Octobre à décembre : tournée des conseils facultaires et consultations via le WEB et par écrit auprès des étudiants et des employés sur la version préliminaire UdeM 2010. Janvier : dépôt de la première version UdeM 2010. Janvier-février : consultation par écrit et via le WEB de la communauté universitaire. Février : discussions avec les partenaires externes sur la base du document UdeM 2010. Mars : présentation par les instances et adoption du document UdeM 2010.

À la prochaine réunion, quels sont les points qu'il serait opportun de discuter : revue de programmes, axes académiques prioritaires, vie étudiante – diplômés – l'international et la planification des espaces? Est-ce que les différents éléments identifiés dans l'exposé rendent compte de la mission de l'UdeM telle que vous la concevez? Si non, que devraient-ils être si l'on admet que cet énoncé doit être concis? Est-ce que la vision, telle que formulée, traduit pour l'essentiel nos aspirations?

En réponse à une question de M. Michel Bigras-Poulin qui s'enquiert des projets de l'Université à Laval et en Montérégie, le recteur souligne que la question de l'utilisation des espaces autour du CHUM a été analysée de nouveau. Il ne paraît pas praticable de déplacer l'ensemble de la Faculté de médecine sur ce site. Il y aura des entités de recherche dans l'Université. La Montérégie comporte des enjeux stratégiques et des irritants. Par ailleurs, la Faculté de médecine vétérinaire est prise en compte en propre. Elle possède son propre site et est en expansion. À Laval, il y a des activités complémentaires à ce qui se fait sur le campus. Pendant l'été, l'Université a invité les universités montréalaises à se joindre à elle à Laval. Le projet doit se baser sur la réalité qu'est Laval et les services offerts doivent aller dans ce sens.

Mme Sylvie Goyer indique que le recteur a fait état de rencontres avec les associations et syndicats et a exprimé le souhait que le processus se fasse en collégialité. Le recteur dit en effet souhaiter une participation la plus large possible.

M. René Parenteau estime qu'un autre thème doit être ajouté, soit le positionnement de l'Université en terme régional. Vu les compressions, l'Université doit prendre le leadership pour lancer de nouveaux programmes. L'Université est la mieux placée à l'international et elle doit consolider sa position. D'autant que c'est là que la recherche est générée. Au premier cycle, réfléchir à un arrêt de la croissance car la qualité commence à diminuer. Il y a lieu de réduire le nombre des étudiants dans les classes; il en va de la crédibilité auprès des organismes d'accréditations qui mettent en cause les ratios

en vigueur; en urbanisme, la situation est alarmante. Le recteur dit être sensible à cette question de la croissance et dit partager les propos de M. René Parenteau.

M. Gilles Lavigne suggère d'ajouter au plan la concertation avec les organismes subventionnaires. Par ailleurs, il rappelle que l'Assemblée a eu un débat important sur la dénomination de la gare de triage; le nom d'Outremont a été écarté au profit de Acadie-Beaumont.

Le recteur indique que sur le plan technique le désenclavement se fait au sud, et que site le est localisé dans les limites d' Outremont. Il convient qu'il y a un travail de communication à faire dans ce dossier.

M. Roger B. Richard félicite le recteur de l'envergure du projet proposé. Par ailleurs, il y a lieu d'éviter que l'Université soit qualifiée d'élitiste et l'appellation Acadie lui semble aller davantage dans ce sens. Les terrains constitueront l'occasion de loger des étudiants et des unités et de se doter d'un campus intégré et contemporain. Les bâtiments auront avantage à être reliés par des passerelles tant pour des raisons climatiques que pour rallier les personnes. Dans un autre ordre d'idées, il comprend qu'il s'agira de déterminer les axes académiques prioritaires et que certains axes devront être reconsidérés.

Le recteur souligne qu'il s'agit d'identifier les axes que l'on veut réaliser en priorité et ce qui ne l'est pas sera reporté.

Mme Louise Allaire observe que le CHUM et le nouveau campus seront érigés en même temps. Elle suggère que toute l'étude entourant ces dossiers soit faite en collaboration étroite avec le CHUM, afin d'atteindre une harmonie parfaite dans les sciences de la santé. Relativement à l'appellation du nouveau campus, elle estime que cette question doit faire l'objet de consultations, l'appellation Acadie-Beaumont étant plus que banale. M. René Parenteau ajoute que le nouveau campus constitue une occasion unique de rapprocher les deux sites les plus pauvres et multiethniques de Montréal, soit le Parc Extension et la Petite Patrie.

AU-468-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-468-11

La séance est levée à 16 heures 30.

Adopté le 3 octobre 2005, délibération AU-469-2

Le président,

La secrétaire,

Luc Vinet

Francine Verrier